

n° 33

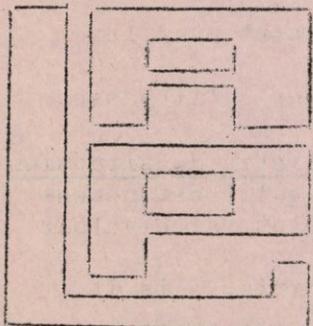
mardi 8 mai  
1973.

# INFORMATIONS A P L Nantes.

BULLETIN REGIONAL DE L'AGENCE DE PRESSE LIBERATION -----

- 2 / 3 / 4 : témoignage du Comité Vérité-Santé, des faits à l'hôpital de Rochefort.
- 4 - NANTES : grève de la faim des objecteurs de conscience.
- 5 - GUÉMENE : licenciements arbitraires à l'usine de Confection
- 6 - calendrier.
- 7 - GUÉMENE (suite) tract distribué par le patron.
- 9 - GUENROUET : procès après une action de paysans contre un propriétaire annexe : déclaration de 2 militants au procès.
- 10 - LA CHAPELLE s/Erdre : pique-nique d'ouvriers et de paysans sur les bords du Gesvres.
- 10 - CARCOUE : attitude d'un patron ...
- 10 - NANTES : préparation du procès de 3 ouvriers licenciés de chez Paris
- 11 - CLISSON : manifestation de marchands de bestiaux contre un travailleur de la Maison de l'Agriculture.
- 11 - TREILLIERES : quelques questions sur l'ouverture d'une usine.
- 12 - tract de soutien aux 3 ouvriers licenciés de chez Paris (voir p. 10)
- 13 - NANTES : la répression continue au lycée Albert Camus.

A.P.L.informations - bulletin de l'Agence de Presse Libération - imprimerie A.P.L.  
14 rue de Bretagne , 75003 PARIS - Directeur de la publication : Maurice Clavel -



Bureau régional : "Librairie 71" , 29 rue J.Jaurès , Nantes

Abonnements (les 12 numéros) : à partir de 10 F.

Organismes : 15 F. - Soutien : 15 ou 20 F.

Ab. en nombre : 6 F. par exemplaire en plus

(en chèque à l'ordre de "Librairie 71")

Vente au numéro - Nantes , Librairie 71

St Nazaire : Lie Le Tiers Livre , avenue de la République

PERMANENCE TELEPHONIQUE : 75.52.64 /

à partir de 16 h., sauf samedis et dimanches /

COMITE VERITE-SANTE - DES FAITS A ROCHEFORT

POUVOIR DE MEDECIN, SOUVENT ABUS DE POUVOIR

I - Paroles entendues au secrétariat du directeur de l'hôpital civil de Rochefort sur mer

"LES MEDECINS FONT CE QU'ILS VEULENT".

II - Lettre du Docteur Rousset de l'hôpital de ROCHEFORT  
datée et signée du 5.3.73.

A un blessé soigné par lui qui avait demandé au directeur de l'établissement un certificat d'arrêt de travail, parce qu'il n'avait pas pu l'obtenir ni du docteur, ni de la surveillante de service, ni des deux employés du bureau des entrées, le docteur Rousset répond : "les termes employés et la façon de faire correspondent tout à fait à ceux qu'aurait utilisés un mufle de bonne qualité : je ne dis pas que vous en êtes un et c'est pourquoi je vous réponds."

Pourquoi cette insulte ? simplement parce que l'ouvrier avait fait connaître au directeur de l'hôpital certaines déficiences graves du service.

C'est un style de docteur que je ne connaissais pas... Mais pour qui se prend-il pour écrire ainsi à un ouvrier ?

III - ENCORE MIEUX : TOUJOURS LE DOCTEUR ROUSSET. IL REFUSE DE NOUVEAU LE CERTIFICAT D'ARRET DE TRAVAIL par lettre datée et signée du 15 mars 1973

Le blessé n'ayant toujours pas son certificat d'arrêt de travail écrit de nouveau au directeur de l'hôpital : réponse du Dr Rousset chirurgien : " En ce qui concerne vos certificats, vous n'avez pas à vous adresser au directeur de l'hôpital, mais comme tout le monde au chef de service dans lequel vous avez été soigné. Ce n'est qu'à cette condition uniquement que j'envisagerai, si vous êtes correct, de faire renouveler les certificats qui vous ont déjà été fournis, car rien ne m'y oblige. A vous de décider".

Pour qui se prend-il ce docteur chirurgien ?

Tout blessé, que ce soit un accident de travail ou un accident hors travail, a droit à son certificat d'arrêt de travail et même au renouvellement de son certificat d'arrêt de travail, s'il en a besoin.

De fait, cet ouvrier a perdu son emploi, parce qu'un mois après son accident il n'avait pu remettre son certificat d'arrêt de travail que lui réclamait son employeur.

Ce qui est grave, dans ce cas précis, ce n'est pas que l'ouvrier ait perdu son emploi : il en trouvera un autre.

Ce qui est grave c'est l'abus de pouvoir du Docteur Rousset

IV - ENCORE MIEUX : TOUJOURS LE DOCTEUR ROUSSET, ROCHEFORT

10 Février : radio du genou du même blessé,

12 Février : traumatisme du genou, sans fracture du genou (signé Rousset)

14 Février : une plaie au genou droit sans fracture de la rotule  
Examen clinique et radiologique (joindre une radiographie récente : hémohyarthrose du genou droit avec plaies sur la face supérieure et face interne.

Rien à signaler par ailleurs (signé Rousset)

19 Février : Le docteur Rousset donne à 11 H par oral son accord pour la sortie.

La surveillante du service avertit le blessé pour qu'il passe au bureau des entrées avant le départ.

Le bureau des entrées refuse de délivrer le bulletin de situation que l'employé de service prétend inutile alors qu'il est nécessaire pour être couvert par la sécurité sociale et faire valoir ses droits.

motif : le docteur a donné l'autorisation de sortie, mais il ne l'a pas signée. .../...

C'est une faute professionnelle de la part du docteur.

De fait, la secrétaire de direction expédiera le bulletin de situation le lendemain par poste.

Mais s'il était survenu un ennui, à la sortie de l'hôpital, le docteur se tirait les pattes : abus de pouvoir

- 20 Février : Alors que le blessé a quitté Rochefort le lundi 19, le docteur Rousset écrit "ce jour mardi 20 Février, j'ai pu constater qu'il n'y a aucun signe d'infection : température à 37 °1 ce matin" signé et daté du 20 Février.  
Sans doute qu'il a le bras long pour prendre la température à 150 Km de distance.  
A moins qu'il soit inconscient de ce qu'il écrit, ce docteur !  
De qui se moque-t'on ? Un docteur fait ce qu'il veut.

V- ENCORE PLUS FORT : TOUJOURS LE DOCTEUR ROUSSET, ROCHEFORT  
LE DOCTEUR N'A PAS VU LA FRACTURE SUR LA RADIO

- 22 Février - le blessé toujours souffrant se présente aux urgences du CHU de Nantes. Voici le certificat d'admission remis sur papier timbré daté et signé le 15 3 73.

"Le blessé présentait un gros genou droit douloureux avec une importante hémarthrose".

"A la radiographie, on décelait une fracture de la rotule droite, non déplacée. Etant donné l'hémarthrose, les traces de points de suture et les traces de la pose d'un drain, cette fracture de la rotule semble bien ancienne et dater, comme dit le malade, du 10 février 73."

VI- CE N'EST PAS FINI : TOUJOURS LE DOCTEUR ROUSSET, ROCHEFORT  
LE DOCTEUR PERD LES RADIOS DE ROCHEFORT.

- 1<sup>o</sup> Mars - Le blessé est reçu en consultation par le docteur Sourdille au CHU de Nantes en traumatologie. Il lui demande de faire venir les radios de Rochefort pour les comparer à celles du CHU.
- 15 Mars - Nouvelle consultation : le Docteur Sourdille n'a rien demandé. Pourquoi ? Est-ce par solidarité avec le docteur Rousset de Rochefort au détriment du blessé
- 28 Mars - lettre du blessé au professeur Sourdille pour qu'il demande les radios à Rochefort au docteur Rousset.  
Le professeur Sourdille ne répond pas. C'est courant chez certains docteurs, même lorsque c'est utile, de ne pas répondre aux lettres surtout lorsqu'elles viennent des travailleurs.  
Abus de pouvoir
- 12 Avril - Nouvelle consultation du blessé chez le professeur Sourdille. Celui-ci a reçu une longue lettre du docteur Rousset (une page entière dactylographiée) : pour dire quoi ?  
que le docteur Rousset a perdu les radios du 10 Février

VRAI OU FAUX

Le blessé dit c'est faux ; la ficelle est trop grosse. Le docteur Sourdille lui, avec la morgue propre à certains professeurs, à certains tenant du pouvoir ou du savoir, prétend qu'il n'a aucune raison de mettre en doute la parole de son confrère le Dr Rousset, chirurgien comme lui.

A VOIR

Ce que pense l'ouvrier, c'est que la fracture était visible sur la radio de Rochefort, et que plutôt que de reconnaître ses torts, il vallait mieux pour le Docteur Rousset de faire disparaître les radios.

" LES MEDECINS FONT CE QU'ILS VEULENT "

POUVOIR DES MEDECINS?

SOUVENT ABUS DE POUVOIR.

B I L A N

- 1 - par la faute du docteur Rousset, l'ouvrier a perdu son travail,
- 2 - par la faute du docteur Rousset, il subit une immobilisation de 3 mois avec une rééducation pénible, alors qu'une telle blessure se liquide normalement en un mois. Ceci entraîne de plus une très lourde dépense pour la sécurité sociale.

POUR TOUTE AFFAIRE ANORMALE CONCERNANT LA SANTE  
EN HOPITAL OU EN CLINIQUE

INFORMEZ LE COMITE VERITE-SANTE

51, rue la Montagne (Quartier Zola-Mellinet)- NANTES.

NANTES : grève de la faim des objecteurs

Après St-Nazaire, la Roche/Yon, 5 personnes (dont un insoumis à l'office national des forêts) ont entamé une grève de la faim à l'église des Dervallières à Nantes.

La situation faite aux objecteurs est intolérable. Il n'est que de rappeler les cas les plus graves dans la région :

- Dominique Valton, condamné à 18 mois de prison, puis mis en liberté provisoire. Il sera rejugé le 15 mai à Lille.
- François Hénaff, emprisonné à Rennes et jugé prochainement.
- Jean-Marie Bouny, insoumis qui fait actuellement une grève de la faim à la Roche/Yon.

Ceux-là et bien d'autres pourissent en prison pour avoir donné des motifs politiques à leur refus du service militaire.

De plus, le statut des objecteurs est véritablement remis en cause par :

- l'affectation obligatoire de ces derniers à l'office national des forêts, organisme industriel et commercial chargé de rentabiliser la forêt.
- le décret de Brégançon appliquant aux objecteurs une discipline para-militaire, ne leur laissant même pas le droit de se syndiquer et supprimant toute liberté d'expression...

D'autre part, c'est une commission juridictionnelle composée essentiellement de militaires qui décide d'accorder ou non le statut.

- l'objecteur doit accomplir un service d'une durée double de celle du service militaire.

Tout cela est suffisant pour affirmer qu'il s'agit là d'une atteinte grave à la liberté de pensée.

Nous exigeons une révision urgente du statut des objecteurs. Nous demandons l'abrogation du décret de Brégançon, de l'affectation à l'O.N.F. et le droit à l'objection pour tous motifs et à tout moment.

Aujourd'hui, en signe de protestation et en solidarité avec Dominique Valton, François Hénaff, Jean-Marie Bouny et toutes les victimes de la répression militaire, nous entamons une grève de la faim en l'église St Laurent des Dervallières.

Nous demandons la libération définitive de Dominique Valton.

Marie-Hélène Milcent

Luc Bonneau

Yves-Marie Monnier

Christian Dufresne (à qui on a refusé le statut pour une demande faite  
hors délais)

Alain Verger (objecteur insoumis à l'office national des forêts).

## LICENCIEMENT DANS UNE USINE DE CONFECTION INDUSTRIELLE A GUEMENE

---

La C.I.G. (Confection Industrielle de Guemené) compte 150 employés.  
La même société emploie 80 personnes à Nozay.  
Des conditions de travail difficiles  
Des salaires à la tête du client.

### LES FAITS

Déjà en Février 1971, suite à la fréquente demande de la part de la Direction pour que les employés fassent des heures supplémentaires, une réaction de quelques employés avait eu lieu. Un délégué syndical de St Nazaire était venu sur place et avait provoqué une réunion à laquelle une dizaine de filles avaient participé. Cette réunion avait abouti à une lettre adressée au Directeur annonçant que certaines de ses employées étaient syndiquées.

Le Directeur essaie de faire pression sur les syndiquées. L'inspecteur du travail était venu à ce moment là sur place. Quelques unes des employées syndiquées partent travailler chez Citroën. 3 syndiquées restent dans l'usine. Elles sont soumises à des interrogatoires et on leur demande de signer une renonciation au syndicat. 2 acceptent finalement de signer. La 3<sup>e</sup> résiste. Sa fille, employée dans la même usine mais non syndiquée, est licenciée peu après en même temps que 3 autres employées dont une syndiquée.

Depuis 2 ans, une seule syndiquée dans l'usine.

### CETTE ANNEE

Depuis 2 ou 3 mois, un petit groupe se réunit. La Direction l'apprend et un des membres du groupe est convoqué à plusieurs reprises par la direction. Lors de la dernière convocation, peu avant Pâques, elle demande à d'autres ouvrières de l'accompagner.

Le samedi 28 Avril, 3 ouvrières reçoivent une lettre de licenciement (voir texte dans le premier tract). Lundi matin (pont du 1<sup>er</sup> Mai) réunion à l'école ménagère regroupant des ouvrières dont les 3 licenciées du samedi et des délégués CFDT de Blain. Suite à cette réunion, le nombre des syndiqués à la CIG passe à 28.

Mercredi, 3 autres employés (2 ouvrières et 1 employée de bureau) reçoivent leur lettre de licenciement.

Mercredi, à la reprise, les 5 ouvrières licenciées se présentent au travail. On les laisse debout une demi-heure dans l'atelier, sans travail. Le "chrono" et le Directeur viennent les chercher pour leur remettre leur bulletin de paie et un chèque pour le préavis et les congés payés. Les 5 refusent.

Les patrons les installent dans un bureau où elles restent 4 h; Elles vont déjeuner et reviennent à 14 heures pour reprendre leur travail. On les met à nouveau dans le bureau pendant 4 heures.

Le soir, réunion à l'école ménagère avec les sympathisants de la région : plus de 200 personnes. On décide une campagne d'information locale.

Jeudi, une délégation des ouvrières licenciées, des agriculteurs des délégués CFDT) se rendent auprès du maire pour exposer la situation. Le maire était déjà informé par la direction qui menaçait de fermer l'usine si le syndicat s'implantait. Le maire craint la fermeture et a peur que le projet d'implantation d'une autre usine à Beslé ne soit annulé. Il met de son côté le Curé et l'un des Vicaires de Guemené.

Vers minuit, un groupe se rend à la cure pour avoir des explications avec le Curé.

Le jeudi matin, les ouvriers licenciés se présentent au travail. Le Directeur leur dit de quitter l'usine, qu'il ne veut plus les voir, qu'il appellera les flics si elles restent.

L'après midi, elles se rendent à Nantes pour rencontrer l'Inspecteur du travail.

Vendredi soir, à 17 h 45, le patron distribue un tract que les ouvrières lisent sur leur temps de travail. (voir texte joint)

Vendredi soir une réunion générale regroupe 200 personnes. On note la présence de quelques "oreilles" du Directeur.

Samedi après midi, une réunion se serait tenue à l'initiative du patron dans le but de former un Comité d'entreprise "indépendant".

Samedi soir, on comptait 50 syndiqués dans l'usine.

Une réunion de tous les syndicats est prévue lundi soir : ouvriers, paysans... sont convoqués également, les médecins, notaires, (conseiller général) pharmacien...

Une réunion générale est prévue mardi soir.

A SUIVRE

C A L E N D R I E R

12 et 13 mai, C.P.O., Celles s/ Belle : week-end d'étude sur le travail social avec Philippe Mayer

dimanche 13 mai à REZE (10 heures, 1 place des Filets) réunion Mouvement Français pour l'abondance (MFA et GSED). Buts et moyens du mouvement, scandales (téléphone), enseignement de l'espéranto, revenu social et garantie des ressources, etc.

19 & 20 mai, C.P.O.: week\_end sur "le pouvoir de l'état" avec A. Krivine.

"LE PAVE", bulletin cantonal La Chapelle s/Erdre - Carquefou a sorti son 3<sup>e</sup> numéro. "LE PAVE" n'hésite pas à faire d'importantes révélations sur les conditions de travail des ouvrières de L.M.T. à Orvault, sur l'accaparement des sites naturels. Vous êtes invités à lire une enquête inédite intitulée "clients! attention : CARREFOUR vous vole!". Des faits mis à jour pour la première fois. ("LE PAVE" est disponible à la "Librairie 71".)

ST-NAZAIRE 18 mai : débat sur l'armée à la M.J.E.P 33 Bd V. Hogo (21 h.) avec la participation du pasteur Cruse.

NANTES : Assemblée Générale du M.L.F. vendredi 11 à 20h30 au Foyer de la Jeune Travailleuse, place Ste-Elisabeth.

NANTES : projection du film "LE SEL DE LA TERRE" de Biberman

mercredi 16 : 20h30 centre culturel de Ste-Luce.

jeudi 17 : 20h30 au Sillon de Bretagne.

vendredi 18 : 20h30 à 14 h. au centre social de Bellevue, rue de l'Hérault (garderie assuré)

samedi 19 : 20h30 au club des jeunes de Bellevue, rue du Jamet.

LA ROCHE S/ YON : 18 mai "soirée espagnole" - avec Isabelle Sidonia, la "Duchesse rouge", auteur de 2 livres sur le franquisme, et un chanteur espagnol; informations sur la répression. Se renseigner à "Mouvement Mondialiste Anti-Impérialiste de Vendée", c/o Mme Aussant, 5 impasse Fabre, La Roche.

7

GUEMENE - GUEMENE - GUEMENE - GUEMENE - GUEMENE - GUEMENE - GUEMENE -

-----  
TRACTS DISTRIBUES DEPUIS LE DEBUT DE L'ACTION :  
-----

C.F.D.T. BLAIN

DEPUIS TOUJOURS

des employes (es) ont été licenciés (es) - MOTIF ???

IL Y A DEUX ANS

3 employées ont été licenciées - MOTIF : NEANT

AUJOURD'HUI

5 CAMARADES DE TRAVAIL

viennent de recevoir, sans avertissement préalable la lettre suivante :

Mademoiselle,

En vertu des dispositions de l'article 23, livre 1° du code du travail, donnant à l'employeur comme à l'employé le droit de mettre fin au contrat de travail qui les lie, nous avons le regret de vous notifier par la présente lettre recommandée avec accusé de réception, votre licenciement avec préavis d'un mois dont le point de départ est fixé à la date de réception de cette lettre.

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur  
M. LE HEN

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

A QUI LE TOUR DEMAIN ?

De tels faits sont inadmissibles. Soyons tous et toutes  
s o l i d a i r e s

Réunion d'information pour TOUS, VENDREDI 4 MAI 1973 à 18 heures  
à l'école ménagère - route de Conquereuil à Guemené Penfao

-----  
QUE SE PASSE-T-IL A GUEMENE ?

On licencie 5 employées à l'usine et une travailleuse du bureau  
sans motif

seulement parce que ouvriers et ouvrières ont voulu se syndiquer.

Pourtant les patrons, les propriétaires sont syndiqués  
les notaires, les docteurs, les pharmaciens sont syndiqués  
les artisans, les commerçants, les agriculteurs sont syndiqués  
les enseignants, les ouvriers, les étudiants, les fonctionnaires  
sont syndiqués

et pourquoi pas les employés de l'usine de GUEMENE

Qu'est-ce qu'on fait de la L I B E R T E S Y N D I C A L E ?

La direction DOIT REINTEGRER les licenciées

CFDT section locale de Blain : hospitaliers, enseignants libres, construction bois

CFDT Chambre d'Agriculture

FO

Union Cantonale Agricole de GUEMENE PENFAO - FDSEA

CMR - CMRO - MRJC - CCFD - PAYSANS TRAVAILLEURS.

TRACT DU PATRON

8

Guemené - Penfao, le 4 Mai 73

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

A la demande de la Direction, deux représentantes provisoires du Personnel ont été désignées, tant à GUÉMENE qu'à NOZAY.

Par leur intermédiaire, un dialogue a pu être ouvert entre TOUS les membres du personnel. Ce premier dialogue a permis de mettre au point le pont du 1<sup>o</sup> Mai, pour lequel l'unanimité était faite parmi l'ensemble du personnel.

C'est peu de chose, mais c'est le premier pas important qu'il fallait faire.

Si vos représentantes ont accepté avec enthousiasme de grande volonté leur rôle provisoire, leur situation n'est pas légale puisqu'elles n'ont pas été désignées par vous mêmes.

C'est pourquoi nous vous confirmons qu'il est absolument nécessaire que vous nommiez un COMITE D'ENTREPRISE, par des voies légales. Ceci, nous l'avons déjà dit dans une précédente note, et nous vous le répétons.

Nous savons que la grande majorité d'entre vous veulent créer, à l'image de nombreuses autres entreprises, UN COMITE INDEPENDANT représentatif de vous toutes et de vous tous, et soucieux de défendre VOS INTERETS ET EUX SEULS.

Si vous le souhaitez, Monsieur LE HEN se tient à titre personnel, à la disposition de vous tous, pour vous aider à créer ce comité, pour vous aider dans les formalités ou autres, et ceci de façon désintéressée, et en dehors de sa charge de Directeur de la Société.

Vous vous êtes rendu compte qu'il est urgent que vous vous groupiez, puisque des ESPRITS REVOLUTIONNAIRES, qui n'ont rien à voir avec VOTRE SOCIETE, et vos pays de GUÉMENE et NOZAY, essaient actuellement de vous influencer, afin de créer des foyers d'agitation politiques.

Mais, face à ces agissements EXTREMISTES, vous devez faire preuve de bon sens, et donner naissance à une véritable UNION PROFESSIONNELLE INDEPENDANTE, au sein de votre entreprise.

Vous devez faire front, car sinon, des organisations révolutionnaires, obéissant à des directives politiques étrangères à votre société et à votre ville, apporteront rapidement :

- une dégradation du climat social
- des entraves à votre liberté de travail
- une fuite des garanties de l'emploi
- et, hélas aussi, c'est souvent le cas, des violences incontrôlées.

Il est donc urgent que beaucoup d'entre vous manifestent le désir de mieux comprendre la nécessité de leur UNION INDEPENDANTE au sein de leur entreprise.

-----

Après la manifestation de GUENROUET : NON AUX INCULPATIONS INJUSTES

Le 24 Janvier dernier avait lieu au chateau de Couély à GUENROUET une manifestation de soutien à la famille JAUSEAU accusée à tort et condamnée à payer 1.200.000 AF au propriétaire, le comte O'DELANT, avec qui cette famille était en métayage.

Pour informer et appeler à la manifestation, un tract a été largement distribué. Ce tract était signé de l'Union cantonale de St Gildas, du syndicat local, du Centre cantonal et régional des jeunes agriculteurs, du syndicat local de la F.F.A.

Il affirmait que Madame JAUSEAU et son fils Gilbert étaient condamnés injustement. Ce tract citait aussi une phrase de La Fontaine : "selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous feront blanc ou noir".

A la suite de cette action, Paul MARTIN et Alfred ROULLEAU sont appelés à comparaître Mardi prochain, 8 Mai, devant le tribunal correctionnel de St Nazaire. Ils sont accusés d'avoir, selon le procureur, distribué des tracts discréditant la justice.

En réalité, l'action a empêché l'application du jugement du tribunal. C'est cela que l'institution judiciaire ne peut admettre.

Si le Procureur a choisi de poursuivre ces deux agriculteurs, eux et pas d'autres, c'est qu'ils apparaissent sans doute plus vulnérables.

Il leur est reproché des faits qui n'existent pas car, malgré leur accord, ils n'ont pu distribuer aucun tract à l'occasion de cette action.

Pour combattre cette repression syndicale et pour exprimer nous-mêmes, par notre propre jugement, l'estime que nous portons à deux d'entre nous injustement poursuivis, l'union cantonale de St Gildas APPELLE

TOUS LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES DU DEPARTEMENT A VENIR MANIFESTER  
LE JOUR DU PROCES : LE MARDI 8 MAI - 13 h 30 à St GILDAS (près du passage à niveau)

L'Union cantonale des syndicats d'Exploitants  
Agricoles de St Gildas - 3.5.73

-----  
POUR CEUX QUI N'AURAIENT PLUS EN TETE LE FOND DE L'AFFAIRE :

Rappelons qu'un jeune agriculteur de notre canton, Gilbert JAUSEAU, a été condamné à payer pour le 20 janvier plus d'1.200.000 à la suite d'un litige opposant le propriétaire le comte O'DELANT et la mère du jeune qui était métayère. Celle-ci avait été condamnée à une saisie après un jugement pour le moins bizarre. Mais, au moment de la saisie, la pauvre n'avait plus rien à saisir. Alors on se reporte sur son fils qui ne se laisse pas faire. Du coup, il est condamné pour soi-disant complicité de détournement d'objets à saisir et en plus du MILLION à payer (dont 100.000 F avec sa mère) il est condamné à deux mois de prison avec sursis. Sa mère aussi.

Toute cette affaire comporte un certain nombre de choses troublantes Mme JAUSEAU, qui cotisait pour une assurance accident, apprit en 1964 que la compagnie d'assurance en question n'avait jamais touché un sou de la famille JAUSEAU, les fermiers payaient à Mr le Comte. Où est passé l'argent ?

Mme JAUSEAU était déclarée à la MSA comme percevant les 2/3 du revenu de la ferme (et est imposée sur les 2/3) alors qu'en réalité, elle n'en avait que la 1/2. Pourquoi le comte avait-il fait cette déclaration ?

La manifestation du 24 a été une réussite : par le nombre (plus de 300 manifestants) par l'ambiance : détermination, bonne humeur, dignité. Les nombreuses réactions favorables enregistrées dans la population non agricole témoignent du bien fondé du combat mené et d'un large soutien de l'opinion.

6 Mai 1973

10

## PIQUE-NIQUE OUVRIERS-PAYSANS A LA CHAPELLE

---

Dimanche midi, 50 ouvriers et paysans et leurs enfants se sont retrouvés pour déjeuner ensemble.

Cette rencontre avait été décidée au cours d'une réunion entre la CFDT Batignolles et des paysans de la Région de Nantes, dans le but de favoriser les échanges.

Après un repas détendu (dans un hangar à cause de la pluie) une discussion a permis d'aborder les problèmes de chacun.

Des paysans ont expliqué leurs problèmes financiers avec le Crédit Agricole, le cercle infernal : investir pour subsister, emprunter, travailler plus pour rembourser..., les problèmes de spéculation foncière, la dépendance de plus en plus grande où ils sont vis à vis du système.

On a découvert que paysans et ouvriers subissent la même exploitation sous des formes différentes et la même répression. Et le pouvoir cherche à diviser les paysans et les ouvriers, notamment en faisant endosser aux paysans l'augmentation des produits alimentaires.

On rapproche certains faits :

- un rapport d'un médecin du travail qui constate l'augmentation du nombre des maladies dépressives chez les ouvriers,
  - 8 agriculteurs se sont suicidés cet hiver sur le seul canton de Riaillé.
- 

### Nouvelle brève :

A Corcoué sur Logne, un entrepreneur des Travaux Publics embauche le 14 Mars un jeune conducteur d'engin (ancien agriculteur) avec promesse verbale de lui donner un salaire de 160.000 F (1.600 NF) par mois. Fin Mars, l'ouvrier reçoit 600 F. Il sait qu'il n'a pas été déclaré à la sécurité sociale pour cette quinzaine. L'

L'ouvrier travaille tout le mois de Mai.

Une altercation entre l'employeur et l'ouvrier, vendredi 4 Mai aboutit au licenciement, (après quelques violences) de l'ouvrier qui reçoit pour son travail 1.030 F (SMIC)

Motif : "je veux que tu me respectes et que tu m'obéisses."

### NANTES : bataille pour un procès

J. PARIS, en s'attaquant à 3 de ses ouvriers veut faire le procès de la grève, faire condamner les formes prolétariennes de lutte. Les trois camarades qui doivent passer devant le tribunal fin Mai pensent que c'est l'occasion de faire le procès de Paris lui-même, des méthodes qu'il a utilisées pour "casser" les grévistes (la violence de ses "jaunes", la violence policière...)

Un comité de soutien aux grévistes inculpés de chez Paris-SA s'est constitué le Vendredi 27 Avril, regroupant des ouvriers de plusieurs usines de Nantes, des paysans, des habitants des quartiers populaires, des militants de différentes organisations révolutionnaires.

Ce Comité a pour objectif de rappeler par tracts et réunions aux ouvriers de Nantes, aux habitants des quartiers et des communes autour de Nantes, au mouvement paysan, la grève de 1972 et de mobiliser pour le procès.

La prochaine réunion du Comité de soutien aux grévistes inculpés se tient à la Fraternité protestante, 3, rue amiral-Duchaffault, le jeudi 10 mai à 20 H 30.

## CLISSON : manifestation de marchands de bestiaux

Ceux à qui l'information est rapportée ont du mal à y croire et pourtant, elle est vraie.

De mémoire de bestiaux, on n'avait jamais vu cela, des marchands manifestaient ! Pour défendre leurs revenus diront certaines langues probablement perfides... Pour défendre leurs privilèges diront les témoins qui rapportent les faits :

Comme tous les mois Jean DESIGNE, Conseiller Juridique (Animateur Juriste) de la FDSEA assurait dans locaux du champ de foire, vendredi 20 Avril dernier sa permanence pour permettre aux agriculteurs d'obtenir des renseignements.

Alors qu'il avait terminé sa permanence (il venait d'ailleurs d'avoir un entretien avec une délégation du Syndicat des marchands de bestiaux de Loire-Atlantique dont son Président qui lui avait demandé de le recevoir) et qu'il sortait du bâtiment, il entend dans son dos : Salaud... puis il est interpellé par un marchand avant d'atteindre sa voiture et entouré par plusieurs dizaines (30-40 personnes) de marchands de bestiaux menaçants et particulièrement excités contre lui, contre la FDSEA et contre le journal Syndical d'information des agriculteurs le "Paysan Nantais".

La présence de l'ancien Président du Syndicat des marchands de bestiaux permit d'éviter à Jean DESIGNE d'être lynché et de partir au bout d'environ 1/2 heure après avoir été menacé et questionné.

Pourquoi cette manifestation ? Bien sûr parce que Jean DESIGNE a rédigé un article dans le Paysan Nantais qui n'a pas plu aux commerçants, parce qu'il dit la vérité et qu'il informe les agriculteurs de leurs droits mais aussi et surtout parce que depuis quelque temps le "Paysan Nantais" relate les faits et néfaits de certains marchands de bestiaux : saisies abusives, cumuls, etc... Bref, parce que ces commerçants sentent qu'il y a de l'argent à gagner et qu'ils ne peuvent plus faire tout ce qu'ils veulent, trouvant sur leur chemin de plus en plus d'agriculteurs qui s'opposent à leurs méthodes.

## TREILLIERES - L'imprimerie BOURDEAU s'installe à Treillières

L'imprimerie BOURDEAU vient s'installer à Treillières. C'est bien volontiers que nous nous en réjouissons. Une industrie créatrice d'emplois est toujours la bienvenue. Pourtant cette implantation cache un scandale que nous ne pouvions passer sous silence.

Le terrain sur lequel sera construite cette usine appartenait à Raymond Civet, maire de Treillières.

Ce qui est curieux (ou qui ne l'est pas), c'est que pratiquement dans le même temps, on constate qu'une adduction d'eau arrive comme par hasard (à moins que cela n'en soit pas une) à ce terrain.

Par ailleurs, on apprend que l'imprimerie Bourdeau bénéficie d'une exonération de patente de 5 ans (10 millions environ d'anciens francs d'après l'importance de l'entreprise). Elle sera la première entreprise à bénéficier de cette exonération sur la commune.

Doit-on en déduire que Monsieur le Maire abuse de ses pouvoirs pour favoriser ses intérêts particuliers ?

# SOUTIEN AUX 3 GRÉVISTES INCULPÉS PAR PARIS-SA!

L'intransigeance patronale s'affirme aujourd'hui de plus en plus nettement par le recours aux bandes armées à sa solde; le dernier exemple a été l'attaque du piquet de grève de Peugeot-St Etienne par un commando.

Le patronat montre aussi sa détermination de casser tout mouvement en licenciant et en poursuivant devant les tribunaux des militants ouvriers (Flins: 25 licenciements dont deux délégués du personnel poursuivis au titre de la loi anti-casseurs).

Déjà il y a un an, à Nantes, chez Paris SA (Chantenay), après 6 semaines de grève où les ouvriers se heurtèrent à des commandos de "jaunes" et aux CRS, parmi plusieurs compagnons licenciés, 3 grévistes ont été inculpés.

## 28 FEVRIER- 10 AVRIL 1972 : GREVE CHEZ PARIS-SA.

- Après 3 semaines de débrayages tournants, face à l'intransigeance et aux menaces de lock-out de J.PARIS, les travailleurs décident la grève illimitée avec occupation pour faire aboutir leurs revendications.

- Dès le premier jour d'occupation, la direction organise les non-grévistes en un "Comité de Défense pour la Liberté du Travail", devenu Syndicat Autonome Patronal depuis la grève. L'intervention de ce comité, qui regroupait la Direction, les chefs et les cadres d'une part, et d'autre part la majorité du personnel des bureaux, plus une dizaine d'ouvriers, raccolés par des pressions diverses, a d'abord permis l'expulsion des grévistes par 16 cars de CRS. Puis il s'est organisé militairement (câbles d'acier, pierres, bouts de cornières, chiens policiers...) contre les grévistes.

- Ne se sentant peut-être pas encore assez forts, Paris et les "jaunes" ont réclamé la protection continuelle des flics. Une charge de CRS blesse à coups de matraques et de crosses de mousqueton, le 27 mars, plusieurs grévistes (4 anciens sont envoyés au CHU).

- Pour résister à cette violence des "jaunes" et des flics, les travailleurs ont dû s'organiser. Pour s'être donné les moyens de poursuivre victorieusement leur lutte, 3 grévistes de chez Paris SA sont licenciés et traduits en correctionnelle.

Ces trois camarades passent en jugement à la fin du mois de mai, inculpés: l'un de coups et blessures volontaires, un autre de port d'arme prohibée (lance-pierres) et le troisième de participation à attroupement sur la voie publique (!).

## FAISONS DE LEUR PROCES CELUI DE PARIS SA.

En traînant ces trois camarades devant la justice bourgeoise, J.PARIS veut faire un exemple. En fait, c'est la résistance de tous les grévistes face à la violence des "jaunes" et des flics qui est visée dans ce procès.

FACE A LA REPRESSION PATRONALE, PREPARONS ENSEMBLE LA MOBILISATION.

NANTES : suite des événements au lycée Albert Camus

Le mercredi 2 mai, jour fixé par l'administration pour la "réintégration" des 198 élèves sous la condition d'une signature de soumission au règlement intérieur, les cours reprennent au lycée Albert Camus, avec la participation de tous les "sanctionnés" ceux qui ont signé comme ceux qui n'ont pas signé (environ 60). Dans l'après-midi, des pressions sont exercées par l'administration sur ceux qui n'ont pas signé : un émissaire de la surveillante générale vient les chercher pendant les cours, on insiste, "c'est pour leur bien", ils vont être exclus réellement, "votre petit camarade X a déjà signé, pourquoi pas vous ?", mais la ficelle est un peu grosse. Les élèves se méfient, ne signent pas et vont voir X en sortant et apprennent que X n'a pas signé lui non plus. En fin de soirée le 2 Mai, malgré les menaces, les pressions, une douzaine d'élèves refuse toujours de signer.

Le 3 Mai, la section du SGEN et quelques professeurs du SNES qui s'étaient engagés publiquement à se mettre en grève si des sanctions étaient prises contre les élèves grévistes, s'informent auprès du proviseur de l'attitude de l'administration. Celui-ci déclare que tous les élèves n'ayant pas signé seront exclus. Ces professeurs se mettent alors en grève. Plus de 200 élèves protestant contre les exclusions annoncées se mettent également en grève.

L'inspecteur d'Académie débarque alors au lycée, interpelle les élèves, et se livre à une séance de menaces et d'intimidation ; les élèves ne se laissent pas impressionner. La douzaine d'élèves qui refusent toujours de signer sont appelés à comparaître devant l'inspecteur d'Académie. Mais c'est une trentaine de lycéens qui envahit le bureau et l'inspecteur d'académie qui en sort à grand peine. Dans la cour, l'inspecteur d'académie s'attaque maintenant à un professeur qui parle avec des élèves. "Qu'est-ce que vous faites ici ? Vous devez être dans votre classe." Le professeur répond qu'il n'a pas de cours à cette heure-là. "Alors vous n'avez rien à faire ici à discuter avec les élèves, allez-vous en"...

Puis l'inspecteur d'académie s'empare du mégaphone des élèves ; les élèves se massent alors vers les grilles d'entrée. Il est environ midi, l'inspecteur d'académie qui veut sortir, se trouve bloqué. Le proviseur l'héberge chez lui et appelle les CRS qui arrivent au lycée dans plusieurs cars. Quelques CRS entrent dans le lycée, encadrent l'inspecteur d'académie et protègent sa sortie sous les sifflets, tandis que le proviseur supplie les élèves de ne pas intervenir.

Pendant ce temps les professeurs grévistes ont rédigé et écrit un tract (cf. ci-dessous) Ils vont l'après midi le porter dans tous les autres établissements de Nantes.

De son côté, la FEN attaque l'action de ces professeurs (tract joint)

Quelques délégués du SNES ont une entrevue avec le recteur. Celui-ci promet qu'il n'y aura aucune sanction prise contre les élèves pour la "séquestration" de l'inspecteur d'académie, mais se refuse à tolérer que certains élèves ne donnent pas leur signature à l'engagement imposé, signature qu'il ne considère pas comme une sanction...

Les professeurs grévistes décident de reprendre les cours le vendredi 4 avec les "non-signataires". Ils s'engagent à reprendre la grève si ceux-ci sont exclus du lycée.

Les parents des "non-signataires" sont appelés par télégramme à se présenter au lycée le vendredi matin 4 Mai. Ils prennent contact avec eux le soir du 3 et viennent collectivement au lycée le lendemain matin. Mais au lieu de signer l'engagement individuel que leur demandait l'administration, ils signent collectivement un papier où ils expliquent que la signature qu'on exige d'eux sous la contrainte n'a aucune valeur. L'administration se contente finalement de ce papier. Après cela les cours reprennent normalement.

TRACT DES PROFESSEURS D'A. CAMUS PORTE DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS DE NANTES :

La section SGEN-CFDT et des professeurs du lycée Albert Camus de Nantes prennent position contre l'application de la circulaire Fontanet:

Ils s'indignent contre l'extorsion, par la persuasion, l'intimidation, le chantage dont ont été victimes plus d'une centaine d'élèves, d'une promesse signée de soumission à la discipline nouvellement revue et corrigée par le ministère (des professeurs ont également été victimes d'intimidation) .

Ils refusent de se faire les complices de la mesure de renvoi qui frappe une dizaine d'élèves non-signataires et qui menace ceux des élèves qui ont manifesté ce matin.

Ils considèrent comme méprisante le mépris que l'administration rectoriale adresse aux revendications de liberté des élèves et l'obligation dans laquelle on entend placer les professeurs de bafouer par leurs actions les valeurs qu'ils enseignent.

Généralistes, ils appellent leurs collègues à lutter à leur côté.

le 3 mai 1973

TRACT DE LA FEN MIS DANS LES BOITES DE TOUS LES PROFESSEURS D'A. CAMUS :

Après l'application stricte et provocatrice de la circulaire Fontanet en Loire Atlantique au lycée polyvalent A. Camus par le recteur, la F.E.N. dénonce le cycle PROVOCATION-REPRESSION qui s'est établi depuis le 2 mai dans cet établissement.

Ce schéma semble correspondre d'une part au désir profond du ministère de l'Education Nationale et de l'Elysée, mais aussi à celui de quelques adultes IRRESPONSABLES du SGEN et de EE . IL apparait évident que ce jeu dangereux débouche ni plus ni moins sur une collusion objective POUVOIR-PROVOCATEUR dont les jeunes du lycée et du CET feront les frais.

La SECTION DEPARTEMENTALE de la F.E.N. met en garde ses adhérents contre toute provocation d'où qu'elle vienne et a engagé un certain nombre d'actions à tous les échelons afin de fixer clairement les responsabilités.

DECLARATION d'Alfred ROULLEAU et Paul MARTIN

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL de ST NAZAIRE, le 8 MAI 1973

-----

Messieurs,

Voici notre défense :

Elle a été préparée en équipe, de même que l'action pour la défense de la famille JAUSEAU a été préparée en équipe et soutenue par plusieurs centaines d'agriculteurs et une forte majorité de la population locale. Ce texte est lu en ce moment même à ST GILDAS DES BOIS devant plusieurs centaines d'agriculteurs venus pour combattre cette répression syndicale et pour exprimer, eux-mêmes, par leur propre jugement, l'estime qu'ils nous portent à nous qui sommes injustement poursuivis. Du coup ce texte sera diffusé dans tous les cantons de Loire-Atlantique.

L'origine de l'affaire remonte au meeting de BLAIN où Bernard LAMBERT, condamné aussi injustement, expliquait son cas. C'est au cours de ces meeting que G. JAUSEAU expliqua le sien. Par la suite, Bernard LAMBERT a été acquitté le 27 Avril à RENNES.

On nous reproche donc d'avoir distribué des tracts discréditant la Justice. C'est nous donner de l'importance car, pour une fois, nous n'avons pas distribué de tracts. Par contre, nous apportons notre soutien total à ceux qui l'ont distribué. Nous en profitons ici pour vous rappeler que ce tract était signé :

- par la F.F.A.,
- par le Syndicat Local,
- par l'Union cantonale,
- par les Responsables Régionaux
- par le Centre Cantonal et Régional des Jeunes Agriculteurs.

Ce qui est dit dans ce tract, nous pouvons le rappeler car nous sommes tout à fait d'accord avec ce qu'il contient.

Votre Jugement en fin de compte n'aura que peu d'importance car, pour nous, le plus important est le jugement qui se passe aujourd'hui à ST GILDAS DES BOIS et qui est conduit par ceux qui connaissent exactement l'affaire et qui ne sont pas dupes de la manoeuvre qui nous a amenés ici. Car, en réalité, notre action empêche l'application d'un jugement

du Tribunal. C'est cela que l'institution judiciaire ne peut admettre. Lorsque la Loi n'est pas conforme avec la Justice, il y a conflit, comme il y a eu conflit :

- A CHEIX EN RETZ, lorsque les propriétaires voulaient que les fermiers cultivent des cépages prohibés.

Le fermier reste toujours sur sa ferme.

- A la Chapelle, en ISSE, où un jeune agriculteur et sa femme sont condamnés à être expulsés de leur maison d'habitation.

Grâce à une manifestation populaire, ils ont réintégré leur habitation.

- A MASSERAC, Claude HEUZE a été condamné par la Cour d'Appel de RENNES à payer plus de 13 millions.

Quelque temps après, la firme B.V.T. reconnaissait elle-même l'inexistence de la dette.

Messieurs, nous pensons que par delà la Justice des Tribunaux, il y a la justice des paysans et de tous les travailleurs. Il faudra bien que la véritable Justice triomphe.